

8 mars et droit des femmes : toujours d'actualité !

Depuis plus d'un siècle, le 8 mars est la journée internationale de lutte pour les droits des femmes, journée lancée à l'origine par les travailleuses et travailleurs. **Dans la France de 2019 cette lutte est encore indispensable, comme le prouve la situation des femmes dans le monde du travail.**

Seules les discriminations qui frappent aujourd'hui en France les femmes (52% de la population) dans leur situation économique au travail sont abordées ci-dessous. D'autres sujets importants (violences contre les femmes, harcèlement sexuel, propos et comportements sexistes ; droit à la contraception et à l'avortement etc.) justifient également que se poursuive la lutte pour les droits des femmes.

Les femmes, toujours plus nombreuses à travailler

En 1990 59% des femmes exerçaient une activité professionnelle rémunérée ; en 2010 ce pourcentage était de 66%. Le nombre d'emplois exercés par les femmes est passé de 7,1 millions en 1968 à 12,9 millions en 2017.

La majorité des femmes exerçant une activité professionnelle sont des ouvrières et des employées

Alors qu'en 2018 44,1 % des hommes exerçant une activité professionnelle sont ouvriers et employés, 51,5% des femmes exerçant une activité professionnelle sont ouvrières et employées, tandis que 20,4% des hommes sont cadres (ou assimilés) mais seulement 14,9% des femmes (INSEE 2018).

Les clichés sur les emplois "féminins" ont la vie dure

La contrainte pesant sur les femmes dans le choix d'une profession est toujours très forte : selon une étude du Ministère du travail parue en décembre 2013, 47% des femmes exerçant une profession sont employées dans 11 métiers seulement (aide à domicile, aide à la personne, agent d'entretien, infirmière, sage-femme, secrétaire, vendeuse, employée administrative, enseignante, employée de comptabilité, employée de maison) sur un total de 87 métiers répertoriés par les statistiques.

Les femmes ont deux journées de travail (dont une journée non payée !) par 24 heures

A l'intérieur d'un couple avec enfants, la femme consacre 34 heures par semaine à effectuer les tâches domestiques alors que l'homme n'y passe que 18 heures par semaine (Ministère des affaires sociales, 2015).

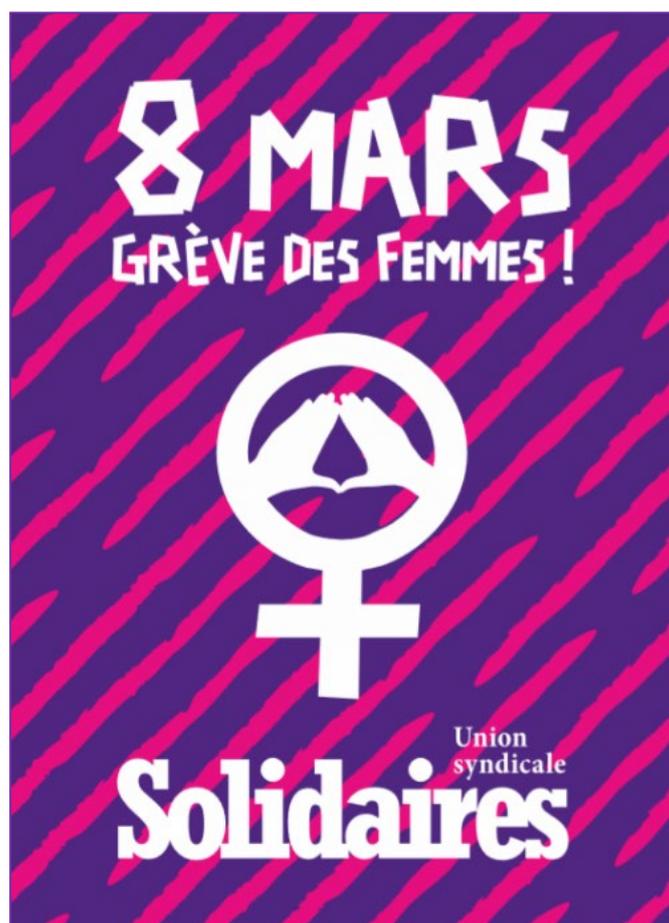
L'inégale répartition du travail domestique gratuit entre femmes et hommes a des conséquences sur la carrière des femmes

Alors que 8,2% seulement des hommes exercent une activité professionnelle à temps partiel, le temps partiel concerne 30,1% des femmes : 78% des salarié.es à temps partiel sont des femmes (INSEE 2018). Autre conséquence : la naissance d'un enfant entraîne une modification de l'activité professionnelle (passage à temps partiel, retrait temporaire d'activité etc.) pour 6% des hommes seulement mais pour 40% des femmes, selon un rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales en 2011.

Les femmes : précaires de l'embauche à la retraite

La concentration des femmes dans les catégories les moins payées (ouvrières et employées), le temps partiel et le retrait de l'activité professionnelle imposés pendant leur carrière : tout cela se retrouve dans le salaire moyen des femmes qui est inférieur de 26% à celui des hommes (Ministère du travail, novembre 2015). La précarité de l'emploi frappe en priorité les travailleuses : en 2017, 70% des emplois en CDD et en intérim sont occupés par des femmes. Cette précarité générale, ces discriminations au travail visant les femmes et l'exploitation qui en découle, ont des conséquences aussi sur la santé : entre 2000 et 2015 les maladies professionnelles ont connu une hausse de 80% chez les hommes, mais de 155% chez les femmes (rapport OXFAM France, décembre 2018). Après une telle vie professionnelle, au moment de la retraite, la pension mensuelle moyenne est de 963 euros bruts pour les femmes et 1617 euros bruts pour les hommes (Ministère des solidarités et de la santé, 2014).

Les patrons profitent de la surexploitation des femmes, sous-payées, précaires, victimes de la flexibilité maximum, et dont le travail domestique gratuit permet d'escamoter la revendication d'extension des services publics (crèches, cantines etc.).



**Elles sont depuis toujours aux premiers rangs des luttes sociales :
sans libération des travailleuses, pas d'avenir pour les travailleurs !**